

Offre Ref : 482118

Commune de 8.500 habitants

A 15 minutes de la Roche-sur-Yon, à 45 minutes de Nantes et à 35 minutes de la côte Atlantique, le Poiré-sur-Vie est une commune dynamique et attractive, qui connaît des évolutions de son organisation, au regard de l'évolution de sa population et du partenariat avec l'intercommunalité.

## GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES (H/F)

Date de publication : 04/03/2019

Date limite de candidature : 24/03/2019

Date prévue du recrutement : 01/06/2019

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

## MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac ou équivalent

Descriptif des missions du poste : A 15 minutes de la Roche-sur-Yon, à 45 minutes de Nantes et à 35 minutes de la côte Atlantique, le Poiré-sur-Vie est une commune dynamique et attractive, qui connaît des évolutions de son organisation, au regard de l'évolution de sa population et du partenariat avec l'intercommunalité. Elle compte 99 agents au 31/12/18.

Dans ce contexte, et suite au départ de l'agent en poste, nous recrutons un(e) Gestionnaire des Ressources Humaines.

Sous l'autorité de la Responsable des Ressources Humaines, vous assurerez les principales missions suivantes :

- Élaboration de la paie des agents et des élus en lien avec le Centre de Gestion (saisie en ligne des éléments de paie, vérification des bulletins, mandatement, déclaration des cotisations)
- Gestion des congés de maladie : arrêtés, déclarations aux assurances, suivi des remboursements
- Traitement des dossiers en lien avec le comité médical et la commission de réforme (reclassement, maladies professionnelles...)
- Gestion administrative des Ressources Humaines : tenue des dossiers individuels, rédaction des contrats et des arrêtés, gestion des fins de contrats, accueil des nouveaux agents, traitement et suivi des demandes d'emplois et de stages, planification des visites médicales...
- Gestion administrative des absences (congés, heures supplémentaires)

Enfin, par votre polyvalence, vous serez en capacité d'assurer l'intérim du Responsable des Ressources Humaines en son absence (dossiers courants).

Profil recherché : Compétences professionnelles :

- Maîtrise du statut de la fonction publique territoriale et des statuts spécifiques (apprentis, stagiaires...)
- Maîtrise des règles relatives à la rémunération dans la fonction publique territoriale
- Maîtrise de la réglementation et des procédures en matière de maladie
- Connaissance de la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail
- Connaissance de la réglementation en matière de gestion du temps de travail
- Maîtrise des logiciels de bureautique courants (suite Office) et Internet

Compétences personnelles :

- Discrétion et confidentialité
- Rigueur et autonomie
- Capacité d'écoute et de communication
- Sens des responsabilités et de l'organisation

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : LE POIRE-SUR-VIE

Service d'affectation : RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

## AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle + adhésion au CNAS / FDAS le cas échéant + participation de la commune au risque prévoyance - Cycle de travail : 39 heures par semaine / 23 jours de RTT par an

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

LE POIRE-SUR-VIE  
Mairie  
4 Place du Marché  
CS 70004  
85170 LE POIRE-SUR-VIE

Informations complémentaires : Les candidatures (lettre + CV) sont à adresser à Madame le Maire. Service des Ressources Humaines : 02.51.31.88.16 ou [rh@ville-lepoiresurvie.fr](mailto:rh@ville-lepoiresurvie.fr)

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.